



Fortune Brands  
Innovations

# Code de bonne conduite professionnelle et d'éthique

*Faire la preuve de son attachement à une  
réputation d'excellence de Fortune Brands  
Innovations par son intégrité, son  
leadership, son sens du travail en équipe et  
sa fiabilité.*

Fortune Brands Innovations, Inc.  
Mis à jour en avril 2023



À l'attention de nos précieux collaborateurs,

Fortune Brands s'engage à respecter les normes éthiques les plus élevées. Où que vous travailliez, vous faites partie de Fortune Brands. Notre unique Code de bonne conduite professionnelle et d'éthique s'applique à tous nos collaborateurs, à tous les niveaux, et sur tous les sites. Nos valeurs fondamentales, alignement, souplesse et responsabilisation, se reflètent à travers le Code et guident nos convictions et nos comportements dans la manière dont nous conduisons nos activités et traitons les autres.

Je vous demande de bien vouloir lire attentivement ce Code et de vous y référer si nécessaire. Vous y trouverez des réponses à vos questions, des conseils pour résoudre vos éventuels problèmes et des instructions pour signaler de manière confidentielle toute violation présumée du Code. Parmi les milliers de décisions que nous prenons collectivement chaque jour, notre respect du Code nous permettra de toujours faire les bons choix.

**NOS VALEURS :**

- **Aligné** dans notre travail ensemble
- **Agile** face au changement
- **Responsable de** nos promesses
- **Action** avec intégrité et transparence

Merci de votre engagement envers Fortune Brands et nos valeurs. En respectant notre Code de bonne conduite professionnelle et d'éthique, nous continuons à construire une grande entreprise.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink that reads "Nicholas Fink". The signature is fluid and cursive, with the first name being more prominent than the last.

Nicholas Fink  
Directeur général  
Fortune Brands Innovations, Inc.

## Sommaire

<b>3 façons de parler !</b> .....	<b>1</b>
<b>Notre engagement en faveur du Code :</b> .....	<b>3</b>
Conduite conforme à l'éthique.....	3
Parler et résoudre des difficultés .....	4
Politique et procédures de signalement.....	6
Programme de Conformité.....	7
<b>Notre environnement de travail :</b> .....	<b>8</b>
Respect d'autrui .....	8
Santé et sécurité sur tous nos sites .....	9
<b>Notre activité :</b> .....	<b>10</b>
Concurrence loyale.....	10
Respect du droit commercial international.....	11
Lutte contre la corruption.....	13
Conflits d'intérêts .....	15
Cadeaux, divertissements et marques d'hospitalité.....	17
Utilisation des réseaux sociaux.....	19
<b>Nos informations et ressources :</b> .....	<b>20</b>
Exactitude financière et communication d'informations.....	20
Délit d'initié.....	22
Actifs de la Société.....	24
Informations confidentielles.....	26
Confidentialité des données.....	27
Relations avec les investisseurs et les médias.....	28
Gestion des archives et documents.....	29
Problèmes liés à l'environnement .....	30

Droits de l'homme.....	31
<b>Formation et accréditation.....</b>	<b>32</b>
<b>Non-respect du Code.....</b>	<b>32</b>
<b>Cas d'annulation du Code.....</b>	<b>32</b>
<b>Rapports de conformité - Résumé.....</b>	<b>32</b>

Les références dans le présent Code de conduite à « Fortune Brands », la « Société », « FBIN », « nous », « notre » ou « nos » font référence à Fortune Brands Innovations, Inc. et à ses filiales.

## 3 façons de parler !

Le Code de bonne conduite professionnelle et d'éthique contient des procédures et des guides de conduite qui s'appliquent à tous les employés de Fortune Brands. Vous y trouverez aussi de nombreuses façons de nous informer si vous soupçonnez un acte répréhensible ou une faute professionnelle. Vous pouvez **Parler** ! des manières ci-après afin de dénoncer toute violation présumée du code. Vous trouverez davantage d'informations concernant les démarches Parler ! et Résoudre les difficultés à la page 3 du présent document :



### Avertir quelqu'un

En cas de doute concernant tout problème de conformité ou d'éthique, veuillez contacter le cadre ou le supérieur hiérarchique dont vous dépendez, votre représentant Ressources humaines, le comité de Conformité ou le service juridique de Fortune Brands.



### Appeler à la ligne d'assistance Conformité +1 (855) 212-7613

Ce numéro est consacré à la réception de rapports ou de signalements concernant toute violation du Code, y compris des rapports relatifs à des opérations comptables douteuses, des affaires de pots-de-vin ou de corruption, d'autres affaires en relation avec des audits ou des cas de fraude ou encore de possibles violations de lois fédérales sur les valeurs mobilières applicables à notre Société. Si vous le souhaitez, votre anonymat sera préservé. Vous trouverez des indications concernant les appels gratuits internationaux à l'adresse du site [www.FBINcompliance.com](http://www.FBINcompliance.com).



### Veuillez visiter le site Internet de la ligne d'assistance Conformité [www.FBINcompliance.com](http://www.FBINcompliance.com)

Ce site Internet est consacré à la réception de rapports ou de signalements concernant toute violation du Code, y compris des rapports relatifs à des opérations comptables douteuses, des affaires de pots-de-vin ou de corruption, d'autres affaires en relation avec des audits ou des cas de fraude ou encore de possibles violations de lois fédérales sur les valeurs mobilières applicables à notre Société. Si vous

le souhaitez, votre anonymat sera préservé. Sur ce site, vous pourrez également procéder au suivi d'un rapport existant.

## Notre engagement en faveur du Code : Conduite conforme à l'éthique

Fortune Brands s'est engagée en faveur de valeurs fondamentales : intégrité, leadership, travail en équipe et responsabilité. Il nous faut travailler dur pour soutenir une réputation d'excellence et de rigueur. Il est important de viser à observer les normes juridiques et éthiques les plus élevées dans tout ce que nous faisons, qu'il s'agisse de décisions en matière d'emploi comme de nos pratiques environnementales. Ce Code vous présente une introduction aux lois, aux politiques et aux règles que doivent respecter tous ceux qui travaillent pour Fortune Brands. De nous tous, il est attendu que nous comprenions que :

- Le Code s'applique à tous les employés de tous les sites (y compris ceux de nos filiales) ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de Fortune Brands.
- Nos cadres et dirigeants donnent l'exemple pour suivre le Code. Ils ont aussi des responsabilités concernant le contrôle et l'application des normes énoncées dans le Code, de même que l'assistance à fournir aux employés confrontés à des problèmes de conformité.
- Nos choix quotidiens ont un impact et des répercussions sur les sociétés Fortune Brands. S'il se produit une difficulté d'ordre professionnel et que cela vous mette mal à l'aise ou que vous ne sachiez pas comment appliquer les principes et l'esprit du Code, il faut demander de l'aide.



Le Code ne décrit en détail aucune des lois ou des politiques qui vous sont applicables, bien qu'il en résume beaucoup. Tout au long du Code, les triangles bleus vous dirigeront vers des ressources supplémentaires qui vous permettront d'obtenir de l'assistance ou un complément d'information sur les sujets traités dans celui-ci. Le Code est disponible en ligne sur [www.FBIN.com](http://www.FBIN.com).

### ***Et si...***

Dans le Code, vous trouverez des exemples de situations complexes auxquelles vous pourriez être confrontés lors de la prise de décisions commerciales, en même temps que des conseils vous indiquant comment gérer ce type de situation. Quoi qu'il en soit, vous pouvez toujours contacter le cadre ou le supérieur hiérarchique dont vous dépendez, votre représentant Ressources humaines, votre comité Conformité ou le service juridique Fortune Brands qui sont toujours prêts à vous aider.

## Notre engagement en faveur du Code : Parler et résoudre des difficultés

Fortune Brands ne peut répondre qu'à propos de problèmes connus. Nous nous devons tous de comprendre quelles responsabilités juridiques et éthiques nous reviennent dans l'exercice de nos fonctions, et de parler si nous pensons que quelqu'un a violé nos normes. C'est pour nous une obligation de demander conseil si nous sommes impliqués, ou risquons de le devenir, dans une situation peu claire. Nous nous devons de dénoncer les actions répréhensibles et les cas de faute professionnelle. Faire ce qu'il faut signifie :

- Signaler rapidement de possibles violations des lois, des règlements, de la réglementation ou du Code à votre responsable dont vous dépendez, à votre représentant Ressources humaines, au Service juridique Fortune Brands ou à votre comité Conformité - en fonction de celui de ces canaux qui vous semblera le plus approprié. Nous disposons aussi d'une ligne d'assistance Conformité exploitée par une société tiers indépendante auprès de qui dénoncer toute violation du Code ou exprimer des préoccupations concernant la conformité, y compris des rapports relatifs à des pots-de-vin ou des cas de corruption, de fraude financière, des pratiques comptables frauduleuses ou suspectes ou encore d'éventuelles violations des lois fédérales sur les valeurs mobilières. Votre anonymat sera préservé.
- Savoir que si vous dénoncez une violation du Code, la Société sera dans l'obligation d'enquêter. L'anonymat des appels à destination de la ligne d'assistance ainsi que d'autres rapports sera préservé dans toute la mesure du possible, et les informations seront partagées en fonction des besoins de la Société. Celles-ci, en revanche, ne resteront pas anonymes. La confidentialité des auteurs de violation ne sera pas assurée, et les personnes qui violeront le Code (ou qui manqueront de dénoncer des violations dont elles auront eu connaissance) pourront se voir infliger des sanctions disciplinaires (y compris un licenciement) ou faire l'objet de poursuites.
- Se conformer à nos politiques d' « absence de représailles ». Tout employé qui demandera un conseil en toute honnêteté, qui soulèvera une difficulté ou qui dénoncera de bonne foi un cas de faute professionnelle ne subira pas de représailles ultérieures. De la même façon, un employé n'en subira pas davantage pour avoir coopéré dans le cadre d'une enquête concernant une possible violation. Personne ne sera puni pour avoir fait des divulgations honnêtes sur des violations présumées du Code.



▲  
**Ligne d'assistance Conformité**

**+1 (855) 212-7613**

**[www.FBINcompliance.com](http://www.FBINcompliance.com)**

Ce numéro et cette adresse Internet sont consacrés à la réception de rapports ou de dénonciations de toute sorte de violation du Code, y compris des pratiques comptables suspectes, des cas de pots-de-vin ou de corruption, des affaires d'audit ou de fraude ou encore de possible violations de lois fédérales applicables à la Société. Vous trouverez des indications concernant les appels gratuits internationaux à l'adresse du site [www.FBINcompliance.com](http://www.FBINcompliance.com).

***Et si...***

Un employé appelle à la ligne d'assistance Conformité afin de signaler de très graves violations de notre politique de Défense contre le harcèlement sexuel.

*L'appel donné via la ligne d'assistance fera rapidement l'objet d'une enquête. Les informations fournies seront considérées comme confidentielles dans toute la mesure du possible, mais partagées en fonction des besoins de la Société. Celles-ci, en revanche, ne resteront pas anonymes. Un employé dénonçant une violation de bonne foi ne subira pas de représailles ultérieures pour avoir parlé.*

## Notre engagement en faveur du Code : Politique et procédures de signalement

Toutes les sociétés du groupe Fortune Brands se sont engagées à pratiquer leur activité commerciale conformément aux normes éthiques les plus exigeantes et à toutes les lois et à la réglementation relatives aux normes comptables, aux contrôles comptables et aux pratiques d'audit. À cette fin, la Politique et les procédures de signalement de Fortune Brands définissent plusieurs manières dont vous pouvez, de bonne foi, dénoncer des pratiques comptables suspectes, des affaires d'audit ou de possibles violations de lois fédérales sur les valeurs mobilières applicables à la Société. Vous pouvez soumettre un tel signalement par le biais de la ligne d'assistance Conformité. Vous pouvez également signaler le problème à votre responsable ou superviseur, à votre représentant des ressources humaines, à votre Comité de conformité ou à toute personne du service juridique de Fortune Brands. Tout employé souhaitant soumettre un rapport sera libre de le faire sans avoir à redouter un licenciement ou des représailles. Le comité de Conformité de Fortune Brands examinera le rapport et prendra les mesures nécessaires y compris, mais sans s'y limiter, la notification d'autres parties concernées et le lancement d'une enquête.

Ni Fortune Brands ni aucun employé ou agent de celle-ci ne pourront, consécutivement à la soumission d'un rapport de dénonciation, licencier, rétrograder ni discriminer d'aucune manière un employé en relation avec son emploi à la suite d'un tel signalement. Fortune Brands interdit rigoureusement ces pratiques de représailles et examinera promptement toute plainte pour représailles ou autre conduite comparable. Les plaintes et enquêtes seront traitées de manière aussi confidentielle que possible, de manière compatible avec toute mesure corrective prise par Fortune Brands.



La politique et les procédures de dénonciation sont disponibles en ligne à l'adresse [www.FBIN.com](http://www.FBIN.com).

### **Et si...**

Je soupçonne que les procédures de reporting financier de mon service sont peut-être contraires à la loi. Cependant, j'ai peur d'être licencié ou rétrogradé si je signale ce soupçon par le biais de la ligne d'assistance Conformité.

*Fortune Brands interdit les représailles à l'encontre d'un employé qui signale de bonne foi des violations présumées de comptabilité ou d'audit relatives à la Société. Vous ne ferez pas l'objet de représailles pour avoir exprimé ce soupçon. De plus, vous avez l'obligation envers la Société de soulever cette préoccupation.*

## **Notre engagement en faveur du Code :**

# **Programme de Conformité**

Le Code a été élaboré et mis à jour par le comité Conformité de Fortune Brands. Le comité Conformité de Fortune Brands, en collaboration avec celui de chacune des filiales, administre notre programme Conformité. Le comité Conformité de Fortune Brands se réunit périodiquement afin d'examiner les efforts de conformité de la Société, et il adresse au moins un rapport annuel au conseil d'administration. Il a pour responsabilités :

- la supervision de la formation, des communications, de l'audit et du mentorat ;
- la conduite d'enquêtes (avec, le cas échéant, l'appui de ressources extérieures) ;
- la décision de sanctions disciplinaires pour violation du Code ;
- la consultation du service juridique qui l'aidera à interpréter la loi appliquée au Code.

La direction générale de Fortune Brands travaille en relation avec le comité Conformité de la Société et les comités Conformité des filiales, afin de prévenir et de détecter les cas de conduite contraire à l'éthique.

## Notre environnement de travail :

### Respect d'autrui

Fortune Brands s'engage à favoriser un lieu de travail professionnel et respectueux. La diversité est un objectif à la fois nécessaire et stratégique pour notre entreprise. Nous encourageons une atmosphère de confiance et de respect, de même que la constitution d'un environnement dans lequel les employés sont traités équitablement et se voient offrir des opportunités de contribuer à la réussite de la Société. Cela signifie que :

- Nous fournissons des opportunités égales d'emploi à tous les employés et candidats à un emploi. Toutes les sociétés du groupe Fortune Brands recrutent, emploient, forment, évaluent et promeuvent des personnes qualifiées à tous les postes sans considération de race, de couleur, de religion, d'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de genre, de statut conjugal, d'origine nationale, de citoyenneté, de genre, d'âge, de handicap, de génétique, de statut militaire ou de vétéran ni d'aucun prétexte interdit par la loi.
- Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement. Toute conduite indésirable constituant une agression ou une atmosphère d'intimidation est interdite. Le harcèlement sexuel peut consister en avances sexuelles, contacts non voulus ou bien encore suggestions ou commentaires. D'autres formes de harcèlement peuvent consister en injures raciales, ethniques, religieuses, commentaires et insultes concernant l'âge et hostilité à l'encontre d'autrui en raison de caractères individuels. Que ces conduites soient verbales, physiques ou exprimées par des illustrations ou via des supports électroniques, elles ne sont pas tolérées.
- Si vous observez ou subissez une quelconque sorte de harcèlement ou de discrimination, vous devez en informer le cadre ou le supérieur hiérarchique dont vous dépendez, votre représentant Ressources humaines, votre comité Conformité, le service juridique de Fortune Brands ou la ligne d'assistance Conformité.



Veillez consulter les politiques locales anti-harcèlement et non-discrimination décrivant dans un plus grand détail ces règles et obligations.

#### **Et si...**

Une collègue vous dit que son supérieur hiérarchique se moque continuellement de ses croyances religieuses et qu'il lui a adressé un email (qu'elle vous a transmis) contenant des dessins désobligeants pour ses convictions. Très contrariée par ce comportement, elle n'en a pas moins insisté sur le fait qu'elle ne voulait rien faire ni créer des problèmes. Elle dit qu'elle ne fait que vous parler de ce problème « comme à un(e) ami(e) ».

*D'après le Code, vous êtes tenu(e) d'encourager votre collègue à signaler ce problème et de clairement lui signifier que si elle ne signale pas ce comportement à l'attention d'un autre responsable ou supérieur hiérarchique, de son représentant Ressources humaines, du service juridique de Fortune Brands, de la ligne d'assistance ou encore de son comité Conformité, vous serez dans l'obligation de le faire vous-même.*

## Notre environnement de travail :

# Santé et sécurité sur tous nos sites

Fortune Brands s'engage à assurer continuellement la conformité aux normes de sûreté, de sécurité et d'hygiène de notre environnement de travail. La Société mène son activité de façon à respecter la lettre et l'esprit de toutes les lois relatives à la sécurité et à la santé en milieu professionnel. Notre objectif consiste à toujours réduire les risques associés à nos opérations, et à fournir à nos employés un environnement sûr et sain.

Nos politiques et nos pratiques interdisent la possession, la vente ou l'utilisation de drogues illégales (ou l'abus de médicaments prescrits) pendant les heures de travail dans nos locaux. Toute personne souffrant de problèmes d'addiction est priée de contacter dans les meilleurs délais son/sa représentant(e) Ressources humaines, pour lui demander de l'aide.

Fortune Brands a une politique de Tolérance zéro concernant la violence au travail. Ni la violence, ni les menaces ni l'intimidation ne seront tolérées, ni dans les locaux de notre Société ni lors d'un événement parrainé par elle. Les employés subissant des violences sur leur lieu de travail, qui en sont témoins ou qui reçoivent des plaintes concernant des faits de violence ou des menaces proférées sur leur lieu de travail ou qui craignent que l'un(e) de leurs collègues soit soumis(e) à des violences devront le signaler aussitôt.



Veillez consulter vos politiques locales Santé et sécurité, ainsi que celle concernant la violence au travail. Les employés en quête de conseils et d'aide concernant un problème d'addiction ou d'autres difficultés personnelles devront contacter leur représentant(e) local(e) Ressources humaines afin de se renseigner sur d'éventuels programmes d'aide.

### **Et si...**

Une collègue déclare être fâchée contre son superviseur et laisse même entendre que demain elle pourrait bien venir au travail avec une arme. Faut-il dire quelque chose ?

*Oui. Vous devez faire part de cette difficulté au cadre ou au supérieur hiérarchique dont vous dépendez, à votre représentant Ressources humaines, au comité Conformité ou à la ligne d'assistance Conformité.*

## Notre activité :

# Concurrence loyale

Chez Fortune Brands, nous sommes fiers de la manière dont nous menons le marché en innovant, en atteignant les plus hauts niveaux de performance et en nous livrant à une concurrence vigoureuse. Il est essentiel pour notre entreprise et notre réputation que nous soyons des concurrents honnêtes. Cela signifie que :

- Nous devons observer les lois de la libre concurrence — ou « antitrust » — qui mettent en avant l'équité du marché. Ces lois interdisent les restrictions portant sur les échanges, y compris les accords de prix entre concurrents, de manipuler les données concernant le volume ou la disponibilité des produits ou encore de boycotter des fournisseurs ou des clients en particulier. Parce que les sanctions pour conduite anti concurrentielle peuvent être lourdes, allant jusqu'à l'imposition de très lourdes amendes aux personnes ou à l'entreprise ainsi que de peines de prison, et parce que la législation locale est très complexe, le service juridique de Fortune Brands doit contribuer au règlement des difficultés concernant la législation antitrust.
- Nous collectons et utilisons des informations concernant nos concurrents, conformément à la loi et à l'éthique. Nous pouvons rechercher et nous reposer sur des informations accessibles au public, non confidentielles concernant les pratiques commerciales de nos concurrents. Le recours à des informations exclusives en matière de concurrence appartenant à d'autres est inapproprié.

### ***Et si...***

J'ai reçu de mon/ma collègue de Masco un e-mail avec un attachement contenant la totalité des prévisions financières de son entreprise. L'e-mail m'a été adressé, donc je suppose qu'il était censé m'être envoyé, n'est-ce pas ?

*Très probablement non. Il est logique de supposer que cet e-mail vous a été adressé par erreur, et qu'il s'agit d'informations hautement confidentielles communiquées par l'expéditeur. Les utiliser serait déloyal et inapproprié. Ne partagez pas, ne copiez pas et ne discutez pas de l'e-mail ou de la pièce jointe. Contactez le service juridique de Fortune Brands.*

## Notre activité :

# Respect du droit commercial international

En raison de sa dimension internationale, Fortune Brands fait circuler des marchandises, des services et des technologies à destination de pays du monde entier. La législation américaine des exportations détermine où et avec qui nous pouvons commercer et échanger marchandises, services et technologies. Les transactions commerciales de Fortune Brands font l'objet de différents contrôles et lois commerciaux réglementant les exportations, y compris les contrôles à l'exportation imposés par l'administration, les restrictions portant sur les échanges, les embargos commerciaux, les sanctions pénales économiques et les boycotts. Notre capacité d'exporter des produits, des services et des technologies est un privilège et non un droit, et l'administration américaine a le pouvoir de l'annuler en cas de violation.

Aucun employé (où qu'il soit) ne peut mener d'affaires, que ce soit directement ou indirectement, avec une société ou un individu basés ou résidant dans certains pays interdits. En particulier, les transactions avec les pays faisant l'objet d'embargos américains sont strictement interdites. Cette interdiction s'étend à la fois aux transactions directes et indirectes avec les pays interdits. Dans ces conditions, aucun employé ne peut participer à une transaction, ni y contribuer autrement, avec un pays interdit auquel ledit employé n'a pas d'accès direct. Si les lois américaines sont opposées au droit commercial local, il est possible d'appliquer celles-ci. Il convient de toujours consulter le service juridique de Fortune Brands pour prendre conseil à ce sujet et pour obtenir une liste à jour des pays interdits.

Le groupe Fortune Brands n'est pas autorisé à participer à des boycotts qui ne soient pas approuvés par l'administration américaine - y compris des accords de discrimination, des refus de transaction avec certains pays ou certaines sociétés figurant sur les listes noires d'autres États. Afin d'observer rigoureusement les lois anti-boycott, le service juridique de Fortune Brands doit examiner tous les accords qui contiennent un langage potentiellement lié au boycott.

Contactez le service juridique de Fortune Brands pour discuter de toute question relative aux restrictions commerciales.

### ***Et si...***

Un(e) employé(e) reçoit un bon de commande d'un nouveau client des EAU. Le contact client dit des choses qui suggèrent que la Société des EAU est le distributeur exclusif d'une société iranienne, et que tous les produits seront aussitôt expédiés depuis les EAU à destination de l'Iran. Est-ce un problème ?

*Oui. Conformément à la loi fédérale américaine, il nous est interdit de commercer avec l'Iran, comme avec d'autre pays faisant l'objet de restrictions, que ce soit directement ou indirectement. Nous nous devons de comprendre la nature d'une société avant de satisfaire une commande. Si nous fournissons indirectement l'Iran, la transaction est*

*interdite. Vous devez contacter le service juridique de Fortune Brands pour discuter de la transaction avant de poursuivre.*



## **Notre activité :**

# **Lutte contre la corruption**

Fortune Brands s'engage à mener ses affaires dans le respect de l'éthique et de toutes les lois applicables, y compris la Loi américaine contre les pratiques de corruption à l'étranger (U. S. Foreign Corrupt Practices Act). Fortune Brands interdit rigoureusement toute tentative de corruption comme tous paiements inappropriés à toutes ses sociétés dans le monde entier. Tous les employés, indépendamment de leur citoyenneté ou du lieu où ils se trouvent, ne doivent en aucun cas soudoyer quiconque ni effectuer de paiements inappropriés, qu'il s'agisse de fonctionnaires ou de personnes privées. Ils ne doivent ni recourir à des intermédiaires, comme des agents, des consultants, des conseillers, des distributeurs ni aucun autre partenaire commercial à ces fins.

Aucun paiement ne devrait jamais être offert, que ce soit directement ou indirectement, sous une quelconque forme de cadeau, de divertissement ni d'aucun objet de valeur à un fonctionnaire ou à son/sa représentant(e) afin d'obtenir ou de conserver une affaire, d'influencer une décision commerciale ou d'assurer un avantage commercial inéquitable. Tous les paiements doivent être adéquatement enregistrés. Il convient de ne jamais omettre de les reporter dans les livres de comptes et archives appropriés.

Si vous avez connaissance d'un quelconque arrangement ou d'un accord de corruption potentiel ou réel, ou si vous avez été approché par une personne demandant un paiement irrégulier, vous devez immédiatement le signaler au service juridique de Fortune Brands ou à votre comité de conformité.

▲  
La Politique de conformité anti-corruption de la Société est disponible en ligne à l'adresse [www.FBIN.com](http://www.FBIN.com). Si vous ne savez pas si vous pourriez avoir à négocier avec un fonctionnaire, ou si vous vous posez des questions concernant la conformité à la politique anticorruption, vous devriez contacter le service juridique de Fortune Brands ou votre comité Conformité.

**Et si...**

Lors d'un renouvellement de contrat avec un fournisseur dans un pays A, vous apprenez que ce fournisseur offre régulièrement des bons cadeaux aux inspecteurs du ministère local de la Protection de l'environnement lors de leurs visites. Votre contact vous dit de ne pas vous inquiéter car offrir des cadeaux fait naturellement partie de la culture des affaires dans ce pays A. Que faut-il faire ?

*Informez le service juridique de Fortune Brands ou votre comité Conformité dans les meilleurs délais. En vertu de la législation américaine et locale, une entreprise peut être tenue responsable de la fourniture de cadeaux ou d'autres objets de valeur qui pourraient être considérés comme des pots-de-vin à des fonctionnaires par des tiers, tels que des fournisseurs. Ce cas de responsabilité peut se produire, que la Société ait ou non induit ou autorisé la conduite du tiers en cause. Le fournisseur du scénario ci-dessus pourrait recourir à des « bons cadeaux » pour soudoyer les inspecteurs (c'est-à-dire des fonctionnaires) d'une agence gouvernementale. Nous ne pouvons pas faire d'affaires avec un partenaire qui paie des pots-de-vin, même si ces « cadeaux » sont considérés comme faisant normalement partie de la culture locale.*

## Notre activité :

# Conflits d'intérêts

Au sein de Fortune Brands, il est attendu de nous que nous prenions des décisions commerciales objectives qui ne soient pas influencées par nos propres intérêts personnels, sociaux, financiers ou politiques. Même l'apparence d'un conflit d'intérêts, pour l'un quelconque d'entre nous, pourrait entamer notre réputation et diminuer notre position de force sur le marché. Il est essentiel de fonder nos choix commerciaux sur le mérite et l'équité, mais aussi d'éviter des conflits d'intérêts potentiels ou actuels. En cas de doute concernant un possible conflit d'intérêts, le mieux est toujours de signaler la situation au cadre ou au supérieur hiérarchique dont vous dépendez pour en parler avec lui. Tout employé, responsable ou administrateur ayant connaissance d'un conflit ou d'un potentiel conflit doit le signaler à son responsable ou à son superviseur, à son représentant des ressources humaines, à son comité de conformité ou au service juridique de Fortune Brands.

Un conflit, ou l'apparence d'un conflit, est possible si :

- Vous (ou un membre de votre foyer) détenez d'importants intérêts financiers dans l'un des concurrents de Fortune Brands ou dans une société éventuellement acquise par Fortune Brands. Cependant, il est toujours possible que vous investissiez dans des fiducies de fonds communs ou que vous opériez d'autres investissements comparables dans des portefeuilles plus diversifiés même si le fonds considéré détient des titres dans des concurrents de Fortune Brands ou dans des sociétés que le groupe envisage d'acquérir ;
- Vous (ou un membre de votre foyer ou de votre famille) détenez un important intérêt financier dans l'un des clients, revendeur ou fournisseurs de Fortune Brands ;
- Vous travaillez, à quelque titre que ce soit, pour un concurrent de Fortune Brands, ou si
- Vous offrez ou acceptez des cadeaux, des faveurs, des divertissements, des dédommagements ou des rabais spéciaux à/d'une personne ou à/d'une société avec laquelle Fortune Brands est, ou pourrait être, en affaires. Voir la section Cadeaux, divertissements et hospitalité ci-dessous pour plus d'informations.
- Vous devez utiliser les ressources de Fortune Brands pour encourager des activités politiques sans l'autorisation préalable du service juridique de Fortune Brands. Cela inclut l'usage du nom de Fortune Brands pour suggérer que la Société soutient un candidat ou une cause.



La politique de conflits d'intérêts de Fortune Brands Innovations, Inc. est disponible en ligne où d'autres politiques de la Société sont publiées.

### **Et si...**

Je détiens déjà des actions dans une société récemment devenue l'un de nos fournisseurs. Faut-il que je vende ces actions ?

*Communiquez cette information au cadre ou au supérieur hiérarchique dont vous dépendez. Si vous occupez une fonction d'achat, il peut arriver que vous deviez vous défaire d'éventuels intérêts financiers dans le fournisseur. Si vous n'occupez pas une fonction exerçant une influence sur des décisions d'achat, il est possible que vous n'ayez pas à vendre vos actions. Dans tous les cas, il est*

*important que vous communiquiez cette information à votre responsable et que vous en parliez avec lui, car il participera à l'activité du comité Conflits d'intérêts de Fortune Brands qui décidera des mesures à prendre ensuite.*

## Notre activité :

# Cadeaux, divertissements et marques d'hospitalité

L'échange de cadeaux et l'offre de divertissements ou d'invitations peuvent faire partie de la construction et de la culture des relations commerciales. Cependant, ils peuvent également être considérés comme un pot-de-vin ou poser un conflit d'intérêts lorsqu'ils rendent difficile l'objectivité de la personne ou de l'entreprise qui les fournit. Il est important que tout cadeau, divertissement ou marque d'hospitalité fourni soit conforme à la loi, au présent Code et à la Politique de Fortune Brands relative aux conflits d'intérêts et à la Politique anti-corruption.

Vous ne pouvez offrir des cadeaux, des divertissements ou des invitations aux employés ou à d'autres personnes que s'ils sont d'une valeur insignifiante, s'ils ne sont pas offerts en contrepartie ou dans l'attente d'une action en retour de la part du destinataire et s'ils ne créent pas une apparence d'irrégularité. (Voir la section Anti-corruption ci-dessus pour plus d'informations sur les cadeaux ou divertissements offerts à des fonctionnaires.)

Vous ne devez accepter que des cadeaux, des divertissements ou des invitations de la part d'un client, d'un fournisseur ou d'un autre tiers faisant ou cherchant à faire des affaires avec une société Fortune Brands qui sont d'une valeur insignifiante et reçus à des fins commerciales légitimes. Tout cadeau ou divertissement qui n'a pas une valeur insignifiante doit être retourné immédiatement et signalé à votre responsable ou superviseur. Si un retour immédiat n'est pas possible, contactez le service juridique pour obtenir des conseils.

Enfin, faites preuve de bon sens et de modération lorsque vous vous engagez dans des divertissements professionnels ou fournissez autrement une forme d'hospitalité au nom de la Société. Tout divertissement professionnel fourni ou accepté par toute personne faisant affaire avec la Société en tant que tiers doit être limité à un divertissement qui est peu fréquent, modeste et destiné à servir des objectifs commerciaux légitimes, sans attente ou action réciproque réelle.

Lorsque vous vous demandez si le divertissement ou l'hospitalité d'affaires n'est pas d'une valeur significative, réfléchissez à ce que vous seriez prêt à dépenser personnellement si vous preniez un repas normal à l'extérieur ou assistiez à un événement sportif normal. Veuillez contacter le service juridique si vous n'êtes pas sûr que le cadeau, le divertissement ou l'hospitalité envisagé soit d'une valeur négligeable ou autrement approprié.



La politique de conflits d'intérêts de Fortune Brands Innovations, Inc. est disponible en ligne où d'autres politiques de la Société sont publiées.

### **Et si...**

Un fournisseur avec lequel je travaille régulièrement m'a invité, moi et mon conjoint, à dîner. Puis-je accepter cette offre ?

*Si votre contact professionnel chez le vendeur se rendra à un dîner avec vous, que le restaurant n'est pas extravagant et que des questions d'affaires seront abordées, il est peu probable que l'acceptation de cette invitation enfreigne la politique sur les conflits d'intérêts, à condition que*

*la valeur du dîner ne soit pas excessive et que les invitations à dîner du vendeur ne soient pas trop fréquentes.*

## Notre activité :

# Utilisation des réseaux sociaux

Internet offre des opportunités uniques de participer à des discussions interactives et de partager des informations à l'aide d'une grande variété de réseaux sociaux. Cependant, votre utilisation des médias sociaux peut présenter des risques pour les informations confidentielles et exclusives, la réputation et les marques de FBIN et peut compromettre la conformité de l'entreprise aux règles et lois commerciales.

Afin de minimiser ces risques et de s'assurer que les ressources informatiques et les systèmes de communication de la Société sont utilisés de manière appropriée, FBIN attend de vous que vous respectiez les directives suivantes concernant l'utilisation des réseaux sociaux.

- Ne violez pas les politiques de FBIN. Les réseaux sociaux ne doivent jamais être utilisés d'une manière qui viole une politique FBIN. Par exemple, il vous est interdit d'utiliser les réseaux sociaux pour vous livrer à du harcèlement illégal, contourner les politiques interdisant la discrimination illégale ou violer le présent Code de conduite.
- Respectez les informations confidentielles. La Politique relative aux informations confidentielles de FBIN et le présent Code de conduite limitent votre utilisation et votre divulgation des secrets commerciaux et des informations confidentielles de la Société. Traitez les secrets commerciaux et les informations de la Société concernant les activités, les clients et les produits de FBIN comme confidentiels et ne faites rien pour les mettre en danger ou les divulguer involontairement par le biais de votre utilisation des réseaux sociaux.
- Protégez les activités et la réputation de FBIN. Ne faites pas de fausses déclarations sur vous-même ou sur la Société et ne parlez pas au nom de la Société.
- Soyez respectueux. Vous êtes responsable du contenu de vos publications. Faites preuve de bon sens et n'oubliez pas que tout ce que vous dites peut avoir une incidence sur FBIN. Évitez tout contenu harcelant, diffamatoire ou dénigrant. N'oubliez pas que le contenu Internet peut vivre éternellement.

## Nos informations et ressources :

# Exactitude financière et communication d'informations

Fortune Brands observe des normes rigoureuses concernant la tenue de nos états et comptes financiers. Nos registres doivent réfléchir de façon pertinente, avec exactitude et équité, toutes les transactions et présenter honnêtement et directement les faits, de manière transparente.

Nous devons nous assurer que les informations que nous communiquons à la SEC (Securities and Exchange Commission, Commission américaine des opérations en bourse et des valeurs mobilières) ainsi que d'autres communications publiques, soient intégrales, honnêtes, exactes, transmises en temps voulu et compréhensibles.

Tous les employés doivent :

- assurer l'exactitude et la ponctualité des informations concernant la totalité des transactions,
- vérifier que les documents commerciaux (par exemple, les notes de frais, les factures et les bons de commande) sont légitimes, complets et qu'ils ne sont pas trompeurs,
- respecter toutes les lois, les exigences comptables et les procédures de l'entreprise relatives au reporting financier ainsi qu'à d'autres informations commerciales,
- coopérer avec nos auditeurs internes et externes ou toute autre personne autorisée et ne prendre aucune mesure susceptible de les induire en erreur,
- contactez le service Comptabilité pour toute question concernant l'enregistrement approprié des transactions financières.

Tout employé, agent ou administrateur falsifiant ou dissimulant des informations, ou déstabilisant nos contrôles financiers est susceptible de subir des sanctions disciplinaires, y compris un licenciement, et de faire l'objet de poursuites.





Les PDG des sociétés du groupe Fortune Brands, ainsi que les directeurs financiers, doivent observer un Code supplémentaire d'éthique à l'intention des PDG et des responsables financiers, concernant le reporting financier, les divulgations, les conflits d'intérêts et l'exécution rigoureuse des travaux de comptabilité. Un exemplaire du Code d'éthique à l'intention des PDG et des directeurs financiers est accessible à l'adresse Internet de la Société [www.FBIN.com](http://www.FBIN.com).

Vous devez signaler tous soupçons ou plaintes concernant des pratiques comptables ou d'audit suspectes et porter les faits à la connaissance des services financiers ou d'audit du groupe. Si vous restez préoccupé, contactez la ligne d'assistance Conformité ou un membre du service juridique de Fortune Brands.

### **Et si...**

C'est la dernière semaine de la période de rapport annuel. Ma responsable veut que je retarde la soumission de notes de frais jusqu'au trimestre prochain. Dois-je faire ce qu'elle me dit ?

*Non. La totalité des recettes et des dépenses doit être enregistrée pour la période correspondante. Les dépenses doivent paraître dans nos registres du trimestre. Vous devez également signaler la demande de votre responsable à votre représentant des ressources humaines, à votre comité de conformité, au service juridique de Fortune Brands ou à la ligne d'assistance Conformité.*

## Nos informations et ressources :

# Délit d'initié

Les lois sur les valeurs mobilières interdisent la vente et l'achat d'actions de la Société lorsqu'on est en possession d'informations matérielles non publiques. On parle alors de « délit d'initié ».

Les « informations importantes » sont des informations sur une société qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importantes pour prendre une décision d'investissement concernant l'achat, la vente ou la détention de ces actions. Toute information susceptible d'affecter le cours des actions d'une société, qu'elle soit positive ou négative, est également considérée comme une information importante. Les informations importantes sont considérées comme étant « non publiques » si elles n'ont pas été mises à la disposition du public par le biais d'actualités, de divulgations sur le site Web ou d'autres divulgations publiques.

Toute personne détenant d'importantes informations non publiques concernant Fortune Brands ne doit ni acheter ni vendre des titres, ni faire des recommandations (communiquer des « renseignements ») à d'autres personnes afin qu'elles achètent ou vendent des titres du portefeuille de Fortune Brands. Le délit d'initié est un motif de sanction disciplinaire, non seulement parce qu'il est une violation du Code et de la Politique de Fortune Brands concernant les délits d'initiés, mais aussi parce qu'il s'agit d'une violation de la loi susceptible de donner lieu à de lourdes sanctions civiles et pénales.

Beaucoup d'entre nous travaillons tous les jours à partir d'informations considérées comme étant importantes concernant Fortune Brands et des sociétés extérieures, y compris des informations à propos d'acquisitions et de cessions, de changement des personnels de direction, d'importants nouveaux projets ou produits, de changements imprévus des conditions financières et de contentieux graves. Si vous détenez des informations importantes :

- vous ne devez pas en parler, même par hasard, avec des amis, votre famille ou encore des personnes extérieures. Vous ne devez pas partager d'informations avec des collègues s'ils n'ont pas de bonne raison commerciale de les connaître,
- vous devez attendre que les informations soient rendues publiques et que le marché les ait absorbées pour négocier des titres.

Les membres du conseil d'administration de Fortune Brands, de même que certains employés, peuvent être contraints à des périodes de blackout. Il est également possible qu'ils soient tenus d'obtenir l'accord du service juridique de Fortune Brands avant d'entamer une quelconque transaction concernant des titres Fortune Brands. Le conseil d'administration de Fortune Brands, de même que certains employés, peut aussi être soumis à des exigences de communication d'informations financières à la SEC concernant leurs changements de propriété d'actions. Ces restrictions et exigences sont décrites dans la Politique Fortune Brands de délit d'initié.



Il convient de contacter le service juridique de Fortune Brands afin de discuter les questions concernant le délit d'initié, ainsi que les problèmes consécutifs.

***Et si...***

Je sais que la semaine prochaine, Fortune Brands annoncera une acquisition importante. Jusqu'ici, cette opération est restée très secrète. Je n'en ai pas moins contribué à l'examen de matériaux dans le cadre d'une procédure de diligence raisonnable. J'allais replacer une partie des économies provenant de mon plan d'épargne retraite dans des titres Fortune Brands. Est-il encore temps que je le fasse demain ?

*Non. Vous détenez des informations privilégiées, et l'achat de titres Fortune Brands par l'entremise de votre plan 401(k), comme de toute autre façon, est actuellement illégal.*

## Nos informations et ressources :

# Actifs de la Société

Fortune Brands exige de ses employés qu'ils protègent et utilisent les biens de l'entreprise à bon escient. Nous ne sommes pas autorisés à détourner à notre profit (ni à donner ou prêter à d'autres) des matériaux ou articles sans l'accord de nos responsables.

Comme tous les biens appartenant à la Société, la technologie informatique de la Société ne doit être utilisée qu'à des fins commerciales légitimes, et la sécurité doit être assurée en toute circonstance. Il convient de garder à l'esprit les points suivants :

- L'utilisation excessive à des fins personnelles du courrier électronique, d'Internet ou d'autres moyens de communication électronique n'est pas autorisée. L'utilisation personnelle doit être limitée, et elle ne doit pas influencer votre productivité au travail.
- La création, l'accès à des informations agressives, vulgaires, en relation avec la problématique du harcèlement ou illégales, ou encore leur transmission sont interdits.
- Les communications par voie de courrier électronique ou d'Internet ne seront pas considérées comme étant privées.
- Toute mise en œuvre de ces procédures à l'encontre des intérêts de Fortune Brands est interdite.
- La cybersécurité est devenue un élément important pour assurer la sécurité de nos employés et des actifs de notre Société. Face à l'augmentation générale des cybermenaces et à la sophistication croissante des cyberattaques, la protection de nos actifs numériques et de nos informations confidentielles est essentielle pour assurer la réussite continue de notre Société. Si vous voyez quelque chose qui ne semble pas approprié...Arrêtez-vous avant d'agir...Réfléchissez à la manière dont vos actions pourraient aider ou nuire, et...Connectez-vous en informant votre service informatique du problème potentiel.



Reportez-vous à la Politique d'utilisation acceptable de FBIN, disponible par voie électronique lorsque d'autres politiques de la Société sont publiées, pour plus d'informations sur l'utilisation appropriée des Systèmes informatiques et des Données de la Société de Fortune Brands. Les politiques et procédures locales concernant le courrier électronique, les médias sociaux et l'utilisation d'Internet peuvent aussi contenir des informations plus précises concernant l'utilisation des ordinateurs chez Fortune Brands.

#### Et si...

J'encadre la troupe de scouts de mon fils, j'ai beaucoup de documents à photocopier et je dois aussi téléphoner ou envoyer des messages de courrier électronique à beaucoup de parents. La plupart du temps, je dois le faire quand je suis au bureau. Et puis, dans le cadre de notre collecte annuelle de fonds, j'aimerais organiser un système de colis gourmands, scellés avec des fermetures du type de celles des sacs à dos, et des bouteilles d'eau portant la marque Fortune Brands. Est-ce autorisé par la Société ?

*Le Code n'autorise pas l'utilisation excessive à titre personnel de nos équipements de technologie électronique. Nous attendons aussi que quand vous êtes au travail vous consacriez votre temps et votre attention à notre entreprise. Parlez avec votre responsable vos engagements volontaires ou une tâche extérieure, de façon à savoir si cela convient à votre responsable. Cela entraîne la diminution de votre productivité et détourne votre attention de vos tâches. Le temps que vous consacrez à votre pratique du volontariat ou à des tâches extérieures, conformément au Code.*

## Nos informations et ressources :

# Informations confidentielles

De nombreux employés de Fortune Brands ont accès à des informations confidentielles liées aux activités de Fortune Brands. Les informations confidentielles sont un type d'actif de la Société. La Société consacre d'importantes ressources au développement d'une grande partie de ces informations et documents sensibles sur le plan de la concurrence et compte sur chacun d'entre vous pour les protéger contre la divulgation ou l'utilisation inappropriée. La protection de nos informations confidentielles contribue à protéger notre avantage concurrentiel. Des exemples d'informations confidentielles comprennent les informations concernant les finances, l'approvisionnement et le service, le marketing, les clients (y compris les listes), les opérations, la recherche et le développement, les plans et stratégies commerciaux et financiers, les projets de développement commercial et les coûts des produits, l'approvisionnement et la tarification.

N'accédez qu'aux informations confidentielles nécessaires à l'exécution de votre travail. Ne divulguez pas d'informations confidentielles à des personnes qui n'ont pas un besoin légitime d'en prendre connaissance dans le cadre de l'activité de Fortune Brands. N'utilisez les informations confidentielles qu'à des fins professionnelles légitimes liées à Fortune Brands.

Si vous quittez Fortune Brands, ne partagez pas les informations confidentielles de la Société avec votre nouvel employeur et ne les utilisez pas au profit de votre nouvel employeur. De même, si vous rejoignez Fortune Brands auprès d'un concurrent, nous attendons de vous que vous honoriez votre obligation de protéger les informations confidentielles de cette société.

### ***Et si...***

L'un de mes anciens collègues m'a demandé de lui envoyer une feuille de calcul de projection des coûts qu'il a préparée alors qu'il travaillait chez FBIN. Il explique qu'il aimerait l'utiliser comme exemple de son produit de travail lors d'un entretien pour une promotion chez son nouvel employeur. Dois-je le lui envoyer ?

*Non. La feuille de calcul contient des informations confidentielles sur la projection des coûts qui ne doivent être utilisées que pour des activités légitimes de Fortune Brands et ne doivent pas être divulguées.*

## Nos informations et ressources :

# Confidentialité des données

Nos employés, clients, vendeurs, fournisseurs et partenaires nous confient leurs informations personnelles. Nous nous engageons à traiter leurs informations personnelles avec soin. En outre, la collecte, l'utilisation, le stockage et le transfert des informations personnelles sont soumis à des réglementations de plus en plus strictes aux États-Unis et dans d'autres pays. Fortune Brands s'engage à respecter toutes les lois applicables en matière de protection des données et de la vie privée dans les pays où nous exerçons nos activités.

Les informations personnelles sont des informations qui peuvent être utilisées directement ou indirectement lorsqu'elles sont combinées à d'autres informations pour identifier une personne, telles que le nom, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone, l'identifiant de pièce d'identité ou l'adresse IP. Vous devez protéger soigneusement toutes les informations personnelles que vous acquérez ou auxquelles vous avez accès et vous assurer que vous comprenez et respectez les politiques qui régissent la collecte, l'utilisation, le stockage et le transfert des informations personnelles.

Si vous savez ou soupçonnez que la sécurité, la confidentialité ou l'intégrité des informations personnelles d'une autre personne a été compromise, vous devez le signaler à votre responsable ou superviseur, à votre représentant des ressources humaines, à votre responsable local de la sécurité de l'information ou à votre service local des technologies de l'information.



Pour plus d'informations, reportez-vous à la Politique de confidentialité d'entreprise FBIN, disponible en ligne où d'autres politiques de la Société sont publiées. Si vous avez des questions sur les protections appropriées des informations personnelles, veuillez vous adresser au service juridique de Fortune Brands.

### ***Et si...***

Il m'a été demandé de préparer un rapport contenant des informations personnelles relatives à certains employés et d'envoyer le rapport par e-mail à un collègue. Il n'est pas clair dans quels pays ces employés travaillent ni comment les informations seront utilisées par mon collègue.

*Informez votre superviseur ou votre responsable de la demande et suggérez de vous adresser au service juridique pour prendre en compte les prochaines étapes appropriées.*

## Nos informations et ressources :

# Relations avec les investisseurs et les médias

Le siège de Fortune Brands fournit des informations à des investisseurs, à des analystes, à des actionnaires et aux médias de manière exacte, ponctuelle et professionnelle. Il est essentiel que les informations partagées soient fiables et cohérentes. Il n'y a pas beaucoup d'affaires que nous discutons, y compris de nouveaux produits, des acquisitions, des cessions, des questions relatives à l'emploi et des procédures autant que ce soit pertinent, et c'est seulement alors que nos porte-paroles désignés doivent effectivement communiquer des informations. D'importantes sanctions civiles et pénales peuvent être associées en cas de déclarations fausses, frauduleuses ou trompeuses à l'administration, ou à d'autres personnes.

Si vous êtes contacté par quelqu'un qui appartient à la presse, à la communauté des investissements ou encore par toute autre personne en quête d'informations ou d'opinions concernant Fortune Brands, vous devez en informer le service des relations avec les investisseurs et des communications d'entreprise de Fortune Brands et attendre leur réponse.

Pour préserver l'intégrité des informations concernant la Société :

- Seuls les collaborateurs spécifiquement autorisés à cet effet peuvent répondre aux demandes d'informations émanant de membres de la communauté des investisseurs (par exemple, les actionnaires, les courtiers, les analystes financiers, etc.). Toutes ces demandes doivent être aussitôt transmises à la fonction Relations avec les investisseurs.
- Les demandes des médias ou de la presse nécessitent d'être attentivement examinées. Aucun employé ne doit parler d'affaires concernant la Société avec un journaliste, que ce soit de manière officielle ou officieuse, sans avoir préalablement contacté le service des relations avec les investisseurs et des communications d'entreprise de Fortune Brands.

▲  
Si vous êtes approché par les médias afin de commenter les affaires, quelles qu'elles soient, de Fortune Brands, vous devez contacter la fonction Relations avec les investisseurs et Communications d'entreprise de Fortune Brands.

### **Et si...**

Un journaliste de la presse locale m'appelle pour me poser des questions à propos de la Société dans le cadre de la prochaine parution d'un article.

*Expliquez que vous n'êtes pas autorisé à parler au nom de la Société, mais que vous transmettez les coordonnées du journaliste au service des relations avec les investisseurs et des communications d'entreprise de Fortune Brands. Informez la fonction Relations avec les investisseurs et Communications d'entreprise de l'appel téléphonique. Ne communiquez aucune information au journaliste.*



## Nos informations et ressources :

# Gestion des archives et documents

Fortune Brands doit administrer toutes les archives et tous les documents avec exactitude et dans le respect de la légalité. Beaucoup de documents doivent être conservés ou éliminés conformément aux exigences légales. Dans la perspective d'une procédure, les documents (imprimés et au format électronique) doivent souvent être conservés et non modifiés, effacés ou détruits. Nous sommes tous tenus d'observer les dispositions de la politique de conservation des documents ainsi que de toutes autres instructions à ce sujet qui nous sont communiquées.



Les politiques et procédures locales concernant la gestion des archives et documents contiennent davantage d'informations concernant la gestion des archives et document de Fortune Brands. Contactez le service juridique de Fortune Brands si vous avez des questions précises à poser concernant la durée de conservation d'un document ou si vous souhaitez obtenir des précisions à propos de documents mentionnés dans une notification de mise en suspens. Vous pourriez être tenu responsable de la destruction de documents faisant l'objet d'une notification de mise en suspens, même par erreur.

### **Et si...**

Je suis identifié comme étant quelqu'un qui peut avoir des documents ou des informations électroniques liés à un litige en cours et recevoir un avis de conservation juridique ?

*Conserver tous les documents et dossiers électroniques (y compris les e-mails), où qu'ils se trouvent, qui sont pertinents pour le procès jusqu'à nouvel ordre du service juridique de Fortune Brands. Si vous avez des questions sur les documents et les dossiers électroniques qui peuvent être pertinents, contactez le service juridique de Fortune Brands.*

## Citoyenneté d'entreprise :

# Problèmes liés à l'environnement

Fortune Brands conduit leurs affaires dans le respect de la lettre et de l'esprit de la totalité des lois de protection de l'environnement. Notre objectif est de réduire continuellement l'impact de nos opérations et produits sur l'environnement. La société Fortune Brands s'est engagée à encourager les bonnes pratiques environnementales et l'utilisation de produits qui protègent l'environnement tout en améliorant les conditions de vie de nos employés, de nos clients et de nos communautés. Les principes qui régissent nos activités sont énoncés dans notre politique de sécurité des employés et de gestion de l'environnement.



La politique de sécurité des employés et de gestion de l'environnement est disponible en ligne à l'adresse [www.FBIN.com](http://www.FBIN.com).

# Citoyenneté d'entreprise :

## Droits de l'homme

Les sociétés Fortune Brands, qui ont une présence mondiale, s'efforcent de développer et de promouvoir des relations commerciales internationales fondées sur le respect et la responsabilité. En tant qu'entreprise, nous respectons les droits de l'homme et le droit du travail dans toutes les régions où nous opérons. Nous soutenons les principes établis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies.

Fortune Brands prend également au sérieux les questions relatives aux droits de l'homme et aux pratiques de travail dans notre chaîne d'approvisionnement. Notre [Code de conduite des fournisseurs](#) définit clairement les attentes de nos fournisseurs en matière de respect des droits de l'homme internationalement reconnus, de respect de toutes les lois applicables et de conduite éthique et responsable de leurs activités.

Par exemple, conformément à notre Politique relative aux droits de l'homme et à notre [Code de conduite des fournisseurs](#) :

- Fortune Brands est rigoureusement opposée au travail des mineurs. Tous les travailleurs doivent dépasser les exigences légales locales en matière d'âge minimum.
- Fortune Brands interdit de pratiquer ou de soutenir la discrimination, le harcèlement ou la corruption sur le lieu de travail.
- Fortune Brands limite les heures de travail, en se conformant à toutes les lois locales et normes de l'industrie applicables sur les heures de travail.



Les exigences éthiques de Fortune Brands en matière de conduite des affaires sont contenues dans la Politique des droits de l'homme et le Code de conduite des fournisseurs de Fortune Brands, qui sont disponibles en ligne à l'adresse [www.FBIN.com](http://www.FBIN.com).

### ***Et si...***

Supposons que j'ai connaissance de conditions de travail ne répondant pas aux normes chez l'un de nos fournisseurs. Suis-je supposé(e) en parler, à qui ?

*Les fournisseurs doivent se conformer à notre Code de conduite des fournisseurs de Fortune Brands. Notifiez le service juridique de Fortune Brands des conditions de travail potentiellement non conformes aux normes pour qu'il mène une enquête et prenne des mesures correctives.*

## Formation et accréditation

Nous considérons notre engagement en faveur des normes éthiques avec le plus grand sérieux. Veuillez prendre le temps de lire et de comprendre le Code. Vous recevrez périodiquement une formation, d'abord en ligne via Internet, concernant le Code. Quand vous aurez achevé cette formation, il vous sera demandé d'attester que :

- Vous avez lu et compris le Code, et que vous l'observerez.
- Vous comprenez que vous avez à jouer un rôle important concernant la dénonciation et le règlement des situations problématiques. Nous vous encourageons et vous tenons responsable de signaler des activités dont vous pensez, en toute bonne foi, qu'elles constituent ou pourraient constituer des violations du Code.
- Vous comprenez que si vous violez le Code, si vous manquez de signaler une violation ou si vous exercez des représailles à l'encontre d'un autre employé qui a signalé une violation, vous pouvez être sanctionné, et même licencié ou poursuivi en justice.

## Non-respect du Code

Le non-respect de ce code entraînera des mesures disciplinaires, y compris, mais sans s'y limiter, des réprimandes, des avertissements, une période de probation, une suspension sans salaire, des rétrogradations, des réductions de salaire et un licenciement. Certaines violations du présent Code peuvent obliger la Société à soumettre l'affaire aux autorités chargées de l'application de la loi pour enquête ou poursuite. Tout superviseur ou responsable qui dirige, approuve ou ignore toute conduite en violation du présent Code, ou qui a connaissance d'une telle conduite et ne la signale pas immédiatement, fera également l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

## Cas d'annulation du Code

Le comité d'Audit (dans le cas d'une violation commise par un administrateur ou un responsable) et le département juridique de Fortune Brands (dans le cas d'une violation commise par une autre personne) peut, à sa discrétion, annuler un cas de violation du Code. Toute annulation en faveur d'un administrateur ou d'un responsable sera rendue publique en fonction des règles du NYSE et de la SEC.

## Rapports de conformité - Résumé

Nous sommes tous tenus d'observer la loi ainsi que la lettre et l'esprit du présent Code. En cas de doute concernant tout problème de conformité ou d'éthique, veuillez contacter le cadre ou le supérieur hiérarchique dont vous dépendez, votre représentant Ressources humaines, votre comité de Conformité, le service juridique de Fortune Brands ou la ligne d'assistance Conformité :

**Ligne d'assistance Conformité : +1 (855) 212-7613    Site Internet Conformité : [www.FBINcompliance.com](http://www.FBINcompliance.com)**

Ce numéro de téléphone et ce site Internet concernent également le signalement de défauts de conformité, y compris le signalement de problèmes comptables, ou encore des affaires relatives à des audits ou à des cas de fraude concernant la Société et sont disponibles dans le monde entier. L'accès téléphonique et celui du site Internet doivent rester anonymes, 24 heures sur 24.

Vous trouverez des indications concernant les appels gratuits internationaux à l'adresse du site [www.FBINcompliance.com](http://www.FBINcompliance.com).

Le Code n'est pas un contrat. Il n'entraîne la jouissance d'aucun droit ni la garantie de l'emploi, quelle qu'en soit la durée. Il convient plutôt de dire qu'il décrit le comportement éthique attendu de nous tous dans toutes les sociétés du groupe Fortune Brands.